

**Séance du 23 Février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué se réunira sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

**Présents :** MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ –Gérard LETELLIER - Éric BÉNARD - Michel DAVID - René DELAFOSSE ;  
Mmes Catherine JOUIS - Annick LEROUX.

**Absents excusés :** Mme Jocelyne CHEVAL qui donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.  
Mme Josiane LESUEUR.

**Secrétaire de séance :** M. Éric BÉNARD

Convocation des membres du Conseil municipal, le Vendredi 16 Février 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une délibération pour rembourser le jeu de loto à Madame MAZIRE Julie.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des voix.

**I] – Approbation du compte rendu du 08 Décembre 2023 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 08 Décembre 2023, à l'unanimité des voix.

**II] – Délibération concernant le renouvellement de la Ligne de Trésorerie :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte l'année dernière afin de faire face aux dépenses liées principalement à la Restauration de la Chapelle.

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement du contrat de la Caisse d'Épargne de Normandie aux membres du conseil municipal.

**Article 1 :**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 60 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 60 000,00 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,44 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : Néant

- Commission d'engagement : 150,00 Euros
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,30 %

### **Article 2 :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des voix Monsieur le Maire, François DODELIN, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne de Normandie.

### **Article 3 :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des voix Monsieur le Maire, François DODELIN, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne de Normandie.

### **III] – Délibération concernant la demande de subvention auprès de la DETR pour la pose des panneaux photovoltaïques à la Salle Polyvalente :**

Suite à la proposition financière mise à jour concernant le projet de pose de panneaux photovoltaïques à la Salle Polyvalente, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer à nouveau concernant la demande de subvention auprès de la DETR.

Ce projet s'inscrit dans la démarche de transition énergétique du territoire et l'accélération de la production d'énergie renouvelable. C'est dans ce cadre que la communauté de communes Caux-Austreberthe a accompagné la commune pour la mise en place de ce projet sur le plan technique et financier.

Ce projet en autoconsommation permettra de couvrir 20 % des besoins énergétiques de la salle polyvalente et s'inscrit dans la logique du plan climat air énergie territorial.

Le projet s'élève à 22 328,15 € H.T et peut être subventionné.

Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 6 mois avant la mise en service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la DETR puis à engager les travaux et signer les documents s'y référant.

### **IV] – Délibération pour ne pas fiscaliser la participation au syndicat des Bassins Versant :**

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, Monsieur le Maire propose de ne pas fiscaliser la participation au Syndicat des Bassins Versants.

Le montant de cette participation sera inscrit au budget 2024, au compte « 6554 - Contribution aux organismes de groupe ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix

**VI] – Délibération pour rembourser le jeu de loto de la commune à Madame Julie MAZIRE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Julie MAZIRE a acheté un jeu de loto pour la commune sur le site Projets Gagnants.fr.

Le coût de ce jeu s'élève à 256 € TTC.

Il propose aux membres du conseil municipal d'effectuer un virement à Madame MAZIRE afin de lui rembourser l'achat de ce jeu.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

**VII] – Diverses demandes de subventions 2024 :**

Le conseil municipal délibère concernant ces diverses demandes de subventions.

- L'Association « **AGIR avec Becquerel** » sollicite une subvention afin de les aider à mieux comprendre les cancers du sang et développer de nouveaux traitements. (déjà existante en 2023). Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte de renouveler cette subvention en 2024.
- L'Association « **AFSEP** » sollicite une subvention afin d'aider les malades de la sclérose en plaques (pas existante en 2023). Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.
- L'Association « **MMX** » ayant maintenant son siège social à GOUPILLIÈRES nous sollicite afin d'obtenir une subvention communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix de verser une subvention d'un montant de 350 €. Les membres du conseil municipal ont également débattu concernant le nombre d'utilisation annuelle de la salle polyvalente par les associations communales. Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention décide de ne pas limité le nombre de location aux associations communale.
- Le « **CLIC** » de Sainte-Austreberthe sollicite le renouvellement de leur demande de financement pour l'année 2024. L'aide est calculé sur la base de 0,30 € par habitant soit un financement de 128,70 € pour notre commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des voix.

**VIII] – Questions Diverses :**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les parents d'élèves de l'école ont organisé un loto début février à la salle polyvalente. Les fonds récoltés permettront de faire une sortie scolaire.

## **PV 2024/1 du 23/02/2024**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux du bureau du secrétariat de la Mairie commenceront le Mercredi 28 Février 2024.
- Monsieur le Maire informe qu'une messe aura lieu le 13 avril prochain pour la bénédiction des vitraux de la chapelle.
- Madame LEROUX demande à Monsieur le Maire si la croix du calvaire restera dans le même état qu'actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19h05